

# COMMUNE DE JOUHET

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 novembre 2018
- Fondation du patrimoine travaux église : convention de financement seconde tranche de travaux
- Écomusée appel à projet pollinisateurs Région Nouvelle Aquitaine : convention versement des fonds
- Sorégies : mécénat illuminations de Noël - convention
- Eau et Assainissement Rapport d'activité 2017
- Décisions modificatives
- Demande de subvention des associations
- Tarifs publics 2019
- Questions diverses

L' an deux mil dix-huit le jeudi 13 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité

Mme le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour.

- L'insertion du projet « Pollinisateurs » au budget (décision modificative)

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS :** Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES :** Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS :** Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET :** Fondation du patrimoine travaux église : convention de financement seconde tranche de travaux

Madame le Maire rappelle qu'une première convention a été signée avec la Fondation du Patrimoine (délibération 2017-67) afin d'encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise pour la rénovation de l'église Notre Dame de JOUHET. Les dons ayant atteint le montant attendu pour l'obtention de l'aide accordée, un second dossier a été présenté à la Fondation pour le reste des travaux. Une nouvelle aide financière a été attribuée, elle doit être formalisée par la signature d'une nouvelle convention. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,**

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : Mme Valérie HULIN**

**POUVOIRS : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON**

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,**

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Écomusée appel à projet pollinisateurs Région Nouvelle Aquitaine : convention versement des fonds

Mme le Maire rappelle que, par délibération n°2018-48 du 30 août 2018, le Conseil Municipal avait validé la transmission du dossier de candidature à l'appel à projet « pollinisateurs » et la demande de participation financière à la Région Nouvelle Aquitaine sous-couvert de l'Ecomusée du Montmorillonnais Chef de file.

La candidature présentée par l'Ecomusée ayant été retenue, une convention est en cours de signature entre l'Ecomusée et la Région. Une convention doit également être signée entre la Commune de Jouhet et l'Ecomusée afin que cette association puisse procéder au reversement de la subvention prévue.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Ecomusée.

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,**

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : Mme Valérie HULIN**

**POUVOIRS : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON**

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,**

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Financement du projet « Pollinisateurs »

Madame le Maire indique que la candidature à l'appel à projet « pollinisateurs » ayant été retenue par la Région, une subvention de 682 euros sera versée (montant du projet 1158.30 €). Pour compléter le financement Madame le Maire indique qu'elle va formaliser la demande présentée oralement à un Herboriste et propose que le reste du financement soit imputé sur les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le financement du projet « Pollinisateurs »

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,**

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : Mme Valérie HULIN**

**POUVOIRS : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON**

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,**

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET : Sorégies – mécénat illuminations de Noël - convention**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la société Sorégies apporte chaque année son soutien matériel à la commune pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

En cette fin d'année, en tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat, Sorégies apportera son soutien matériel, sans aucune contrepartie à cette tradition des fêtes de fin d'année, participant ainsi à une oeuvre d'intérêt général ayant un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine, selon les termes de l'article 238 bis du code général des impôts. Cela permettra à Sorégies de bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés égale à 60 % du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions et participe ainsi à la bonne gestion des entreprises du groupe ENERGIES VIENNE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 1 « abstention » et 9 « pour » :

- **APPROUVE** la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la commune de Jouhet
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,**

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES : Mme Valérie HULIN**

**POUVOIRS : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON**

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,**

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET : Décisions modificatives**

### **1-Fonctionnement**

#### **Recettes :**

Chapitre 74 article 74832 : attribution fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - 3291 €

Chapitre 73 article 73224 : Fonds départemental DMTO + 4126.43 €

#### **Dépenses :**

70846 Mutualisation de personnel + 835.43 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative

## **2 – Fonctionnement**

### **Dépenses :**

Chapitre 12 article 6218 - 600.00 €

Chapitre 11 article 611 + 600.00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative

## **3 – Investissement**

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour ajuster le montant des dépenses prévues sur les opérations 207 et 208. Le montant de l'achat des panneaux de signalisation étant plus important que prévu, elle propose de compléter l'opération 207 par glissement de l'opération 208 (montant 437.83 €).

Opération 208 - 437.83 €

Opération 207 + 437.83 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 1 voix « contre » et 9 voix « pour » :

- **APPROUVE** la décision modificative

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES** : Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS** : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Demandes de subvention des associations

En préambule, Madame le Maire rappelle la situation financière tendue de la Commune suite à la baisse importante des dotations ;

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les subventions aux associations et organismes divers conformément au tableau ci-joint
  - **PRECISE** que les sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours
- Date d'application** : Année 2018

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES** : Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS** : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Opération 210

Madame le Maire rappelle le montant inscrit sur l'opération 210 soit 4949.36 € destiné à des travaux de mise en sécurité – maçonnerie- d'un bien en péril imminent (bien sans maître en cours de transfert à la Commune de Jouhet) et à des travaux de mise aux normes électriques dans les caves de la Mairie. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention ACTIV3 (Conseil Départemental). Dans la mesure où les travaux de maçonnerie concernent un mur mitoyen appartenant à la Commune et à un administré, la part prévue pour la Commune s'élève à 2187.18 €. Par ailleurs, des travaux de sécurité imprévus ayant été réalisés à la salle polyvalente pour un montant de 2290.23 €, Madame le Maire propose de les imputer sur l'opération 210, ainsi ils pourront être inclus dans le dossier ACTIV3 présenté. Le reste de l'enveloppe sera utilisée pour les travaux électriques des caves.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de Madame le Maire

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES** : Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS** : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Tarifs de l'Eau 2019

Vu les articles L. 2221-11 et R. 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017-78 en date du 21 décembre 2017 fixant les tarifs de l'eau pour l'année 2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision du prix du m<sup>3</sup> d'eau, de l'entretien et du branchement des compteurs,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 5 voix pour et 5 voix contre :

- **DECIDE** de fixer les tarifs ainsi qu'il suit, du m<sup>3</sup> d'eau, de l'entretien et du branchement des compteurs pour l'année 2019.

SERVICES	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau :</b>		
De 0 à 100 m <sup>3</sup>	0.92 €	0.97 €
De 101 à 200 m <sup>3</sup>	0.86 €	0.90 €
Au-delà de 200 m <sup>3</sup>	0.75 €	0.79 €
<b>Entretien et branchement des compteurs :</b>		
Compteur Principal	57.00 €	60.00 €
Compteur Secondaire	37.00 €	39.00 €
<b>Prix du m<sup>3</sup> d'eau pour l'arrosage du stade municipal</b>	0.48 €	0.50 €

**Rappel :**

Conformément à la dernière convention signée avec la ville de Montmorillon applicable au 1er janvier 2016, les branchements neufs et les ouvertures de compteurs sont facturés directement à l'abonné suivant la tarification appliquée par la commune de Montmorillon à ses propres abonnés. Ces tarifs sont actualisés chaque année au mois de décembre pour l'année suivante en fonction des tarifs arrêtés par délibération du Conseil municipal de Montmorillon.

Pour 2019 :

SERVICES	TARIFS 2018	TARIFS 2019
<b>Branchement jusqu'à 4 mètres linéaires maximum inférieur ou égal à Ø 32</b>	552.69 € HT	569.27 € HT
<b>Niche conforme à l'installation à ajouter :</b>		
- Niche ordinaire (fourniture et pose incluses)	110,67 € HT	113.99 € HT
- Niche sous trottoir ( fourniture et pose incluses)	425,69 € HT	438.46 € HT
- Niche murale ( fourniture seulement, la pose restant à la charge du demandeur)	186,97 € HT	192.58 € HT
<b>Branchement jusqu'à 4 mètres linéaires maximum supérieur à Ø 32</b>	1 032,54 € HT	1063.52 € HT
- Niche ordinaire (fourniture et pose incluses)	244,76 € HT	252.10 € HT
Mètre supplémentaire au delà de 4 mètres	78,30 € HT	80.65 € HT
<b>Pose et dépose d'un compteur</b>	14,85 € HT	15.30 € HT
<b>Frais de souscription d'un compteur</b>	16,50 € HT	17.00 € HT
<b>Remplacement d'un compteur gelé</b>	80,88 € HT	83.31 € HT
<b>Fermeture du branchement avec dépose du compteur</b>	112.55 € HT	115.93 € HT
<b>Relevé supplémentaire ( au-delà de 2 annuels)</b>	5,62 € HT l'unité	5.79 € HT l'unité
<b>Taux horaire pour tout autre travaux</b>	25,00 € HT	25.00 € HT

Date de la convocation : 9 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES** : Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS** : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Tarifs de l'Assainissement collectif 2019

Vu les articles L. 2221-11 et R. 2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017.79 en date du 21 décembre 2017 fixant les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision de ces tarifs,

Madame le Maire rappelle qu'il convient de prendre en compte, d'ores et déjà, les futurs coûts de réalisation et de fonctionnement de la nouvelle station d'épuration dont le début des travaux est prévu au premier semestre 2019,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 5 voix « pour », 4 voix « contre » et 1 voix « abstention » :

- **FIXE** les tarifs de la redevance du service assainissement collectif institués dans la commune pour l'année 2019 comme suit :
  - Part fixe annuelle « Le Bourg » : 44,00 €
  - Part fixe annuelle « Rillé » : 44,00 €
  - Redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommée : 0,64 €

Récapitulatif global :

Services	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Part fixe annuelle	40,00 € HT	44.00 € HT
Redevance par M3 d'eau consommée	0,58 € HT	0.64 € HT
Pose d'un regard de branchement	180,90 € HT	186.33 € HT
<b>1er branchement</b>		
- pour une distance de 4 mètres maximum	873,99 € HT	900.21 € HT
- par mètre supplémentaire au-delà de 4 mètres linéaires	112,37 € HT	115.74 € HT
<b>2ème branchement (dans la même tranchée)</b>		
- pour une distance de 4 mètres maximum	437,01 € HT	450.12 € HT
- par mètre supplémentaire au-delà de 4 mètres linéaires	112,37 € HT	115.74 € HT
Prix horaire	25.00 € HT	25.00 € HT

**Date de la convocation : 9 décembre 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

**MEMBRES PRESENTS** : Mme Annie BRUGIER THOREAU Maire, M. Dominique RABAN 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alain PEYRAT 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Liliane COUÉGNAS 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, M. Benoît ADENOT, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

**MEMBRES ABSENTS, EXCUSES & REPRESENTES** : Mme Valérie HULIN

**POUVOIRS** : Mme Valérie HULIN à M. Jean-Marc GREMILLON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M. Bernard JOYEUX , M. Damien VIDAL,

**M. Dominique RABAN a été élu secrétaire**

**OBJET** : Tarifs de l'Assainissement non collectif 2019

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017.80 en date du 21 décembre 2017,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision de ces tarifs,

Madame le Maire propose le maintien des tarifs

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** les tarifs 2018 pour l'année 2019 comme suit :
  - Redevance de diagnostic d'assainissement non collectif : 60,00 €
  - Contrôle de conception, de bonne exécution des travaux et réception des installations : 45.00 € par passage
  - Facturation d'une indemnité kilométrique (selon barème légal en vigueur) au-delà de 30 km

**Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Fait et délibéré en Mairie les jours , mois, an dits.**

**Suivent les signatures des membres présents**